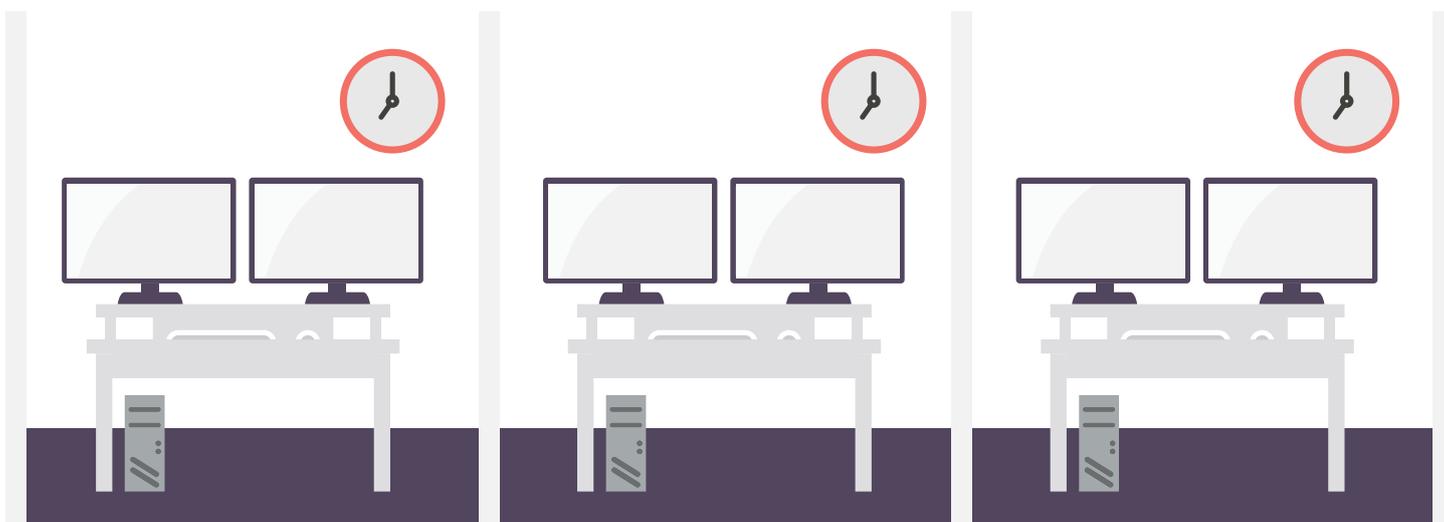


# Fiche 2

## NUMÉRIQUE ET ERGONOMIE DES ESPACES DE TRAVAIL



### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'environnement de travail en espace ouvert, sans poste de travail personnalisé et en nombre inférieur au nombre de salarié-e-s, est souvent la solution adoptée par les entreprises pour limiter la surface d'occupation et augmenter le taux d'occupation des positions de travail.

**Ce mode d'agencement est souvent inadapté sur plusieurs aspects :**

- Le bruit ambiant (souvent le premier inconvénient à travailler en open space) qui gêne, jusqu'à parfois rendre impossible, la concentration et le travail cognitif ;
- La proximité et le sentiment de flicage qui rend plus difficile la concentration sur ses tâches et favorise le zapping ;
- L'ergonomie des postes de travail, leur environnement, leur accessibilité, la configuration des espaces communs engendrant: mauvaises postures en situation de travail, déplacement qui dérange les autres, difficultés pour l'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap ;
- Les écrans inadaptés et/ou trop exposés à la lumière du jour qui fatiguent les yeux ;
- L'absence de prise en compte des conditions d'exécution des métiers ou des activités et de leurs spécificités (métier fonctionnant sur une fréquence d'appel importante vs métier de soutien ou d'expertise fonctionnant sur des appels plus longs mais moins fréquents).

# COMMENT GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE AU BIEN-ÊTRE ET À UN TRAVAIL DE QUALITÉ ?

Le Flex office est la nouvelle forme d'évolution des environnements de travail pour tenter de pallier à certains des inconvénients listés ci-dessus. Cependant, sans mettre en place une méthodologie globale incluant les intéressé-e-s, leurs contraintes métiers, et les dispositions ci-dessous les résultats ne seront pas probants.

## PROPOSITIONS

**Tout projet de mise en place d'environnement de travail doit être co-conçu avec les personnes qui vont occuper l'espace à partir de l'expression de leurs besoins, des attentes nouvelles par rapport à l'évolution du métier et de ses conditions d'exercice, et en développant une démarche d'ergonomie dès les premières étapes de conception des installations, des bâtiments, des postes de travail, des bureaux, des procédés, tant au niveau individuel que collectif.**

Il s'agit d'avoir une attention particulière à la qualité de l'environnement de l'espace de travail, pour cela :

- Fractionner les espaces de travail en s'orientant sur les espaces à 3 ou 4 postes, compromis acceptable entre le bureau individuel, clos et opaque, et l'open space véritable ;
- Prévoir pour les réunions des salles adaptées en taille et des bulles de 2 ou 3 personnes pour s'isoler ou converser sans perturber le travail des collègues ;
- Prévoir des cloisons en double vitrage pour limiter le bruit ambiant, maintenir une certaine visibilité d'ensemble, et la lumière naturelle ;
- Prévoir l'isolation phonique des différents espaces de travail (capitonnage des plafonds et de certains murs, revêtement de sol atténuateurs, jointures de cloisons, ...) pour éviter les transmissions et réflexions sonores ;
- Tenir compte des spécificités métier et de leur compatibilité lorsqu'il y a cohabitation sur un même espace de travail ;
- Prévoir suffisamment de bulles ou de bureau disponibles pour pouvoir s'isoler temporairement pour celles et ceux qui sont en espace partagé ;
- Pour les salarié-e-s travaillant sur écran et doté-e-s d'un ordinateur portable, prévoir un grand écran additionnel pour respecter les hauteurs et distances de vue préconisées pour un poste fixe ;
- Respecter les dispositions générales des postes de travail en mode « open space » recommandé, notamment en appliquant les surfaces nécessaires par espace de 21 m<sup>2</sup> pour 3p, 32 m<sup>2</sup> pour 4p.